

Rage

■ Cas de rage chez un chat en Vendée

Point - Novembre 2007

Le 23 novembre 2007, le Centre national de référence de la rage (CNRR) informait l'Institut de veille sanitaire (InVS) de l'identification d'un cas de rage sur un chat domestique, originaire de la commune de Fontenay le Comte (85).

Histoire de la maladie (du chat)

Le chat a présenté les premiers signes de la maladie le 8 novembre et des signes neurologiques le 9 novembre. Le chat est décédé dans la nuit du 9 au 10 novembre. Devant ce tableau clinique évocateur de rage, des prélèvements ont été envoyés au CNRR.

Le CNRR a rendu un résultat définitif positif le 23 novembre. Le typage du virus démontre qu'il s'agit d'un lyssavirus de génotype 5 (European bat lyssavirus ou EBL, subtype 1a), retrouvé chez les chauves-souris insectivores.

Personnes exposées

L'excrétion du virus par le chat étant possible jusqu'à 15 jours avant le début des signes cliniques, toutes les personnes ayant eu un contact avec le chat entre le 25 octobre au 10 novembre (date du décès du chat) ont été recherchées.

Quinze personnes ayant eu un contact potentiellement à risque (morsure, griffure, léchage) avec le chat ont été adressées au Centre antirabique du CHU de Nantes dès le 23 novembre au soir afin d'être prises en charge par un médecin de ce centre.

Mesures mises en œuvre

Les mesures de gestion suivantes ont été mises en œuvre par la Direction générale de la santé (DGS) du Ministère de la santé et la Direction générale de l'alimentation (DGAI) avec l'appui de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa), la Direction départementale des services vétérinaires de Vendée (DDSV 85), la Direction départementale des affaires sanitaires et sociales de Vendée (Ddass 85), le CNRR et l'InVS-Cire :

- dans le périmètre immédiat de promenade du chat, correspondant à un bloc de maisons, un recensement des animaux est effectué à domicile par les services municipaux et une surveillance vétérinaire régulière est préconisée ;
- dans un périmètre élargi correspondant à un tiers de la commune environ, les animaux doivent être identifiés (par puce électronique ou par tatouage) et leurs propriétaires sont invités à consulter un vétérinaire en cas de comportement inhabituel. Par ailleurs, des mesures spécifiques de lutte contre les animaux errants sont coordonnées par les services de la ville.

Des recommandations spécifiques existent pour la prévention de la rage due aux virus rabiques de chauves-souris : www.sante.gouv.fr/hm/pointsur/zoonose/rage_chauve_souris.pdf.

Il est rappelé qu'il est recommandé de ne pas manipuler de chauves-souris vivantes ou mortes. Ces animaux sont protégés. En France, la découverte d'un cadavre de chauve-souris peut être signalée à la DDSV.

En cas de morsure ou de griffure par une chauve-souris, il est recommandé de faire appel à un centre anti-rabique qui évaluera la nécessité de procéder à une vaccination, et éventuellement à l'injection d'immunoglobulines. La liste des centres anti-rabiques est disponible sur le site de l'Institut Pasteur

En ce qui concerne la rage transmise par des carnivores, la mesure de base pour la protection de la santé humaine reste, en cas de morsure ou griffure, la mise sous surveillance vétérinaire de l'animal mordeur et la consultation médicale pour la prise en charge de la morsure. L'évaluation du risque rabique et la nécessité d'un traitement post-exposition sont évalués et le cas échéant mis en œuvre par un Centre antirabique.

La rage des chauves-souris

Les virus européens de chauve-souris sont connus depuis 1954, date de la découverte de la première chauve-souris infectée par un EBL en Allemagne.

Deux génotypes existent en Europe, EBL1 et EBL 2.

Ces virus ont été reconnus responsables de 4 cas de contamination humaine (1 en 1977 en Ex-URSS, 2 en 1985 en ex-URSS et Suisse et 1 en 2002 en Ecosse), et responsables de 3 cas animaux (4 moutons au Danemark en 1998 et 1 en 2002, et une fouine en Allemagne en 2001).

Le chat contaminé en Vendée est le premier animal domestique infecté par un virus de chauves-souris.

La surveillance de la rage des chauves-souris existe en France depuis 1989. Elle est réalisée par un réseau de

chiroptérologues bénévoles sous l'égide de l'AFSSA. Elle consiste en la recherche du virus dans le cerveau des chauves-souris trouvées mortes dans la nature. Depuis 1989, 31 chauves-souris ont été trouvées porteuses de virus EBL en France parmi plusieurs centaines analysées chaque année. La très grande majorité était des sérotines communes (*Eptesicus serotinus*), espèce très fréquente en France. La répartition géographique des animaux trouvés positifs est superposable à celle du réseau de surveillance, et ne permet pas d'établir si certaines zones géographiques sont plus affectées que d'autres.